



Commune
d'Estézargues

Département du Gard (30390)

Plan Local d'Urbanisme

7.5 Taxe d'aménagement



Auddicé Environnement

Agence Sud

Route des Cartouses

84 390 SAULT

Tél : 04 90 64 04 65



Elaboration du PLU	Prescription 12 oct. 2005	Arrêt 17 nov. 2021	Mise à l'enquête 11 avril 2022	Approbation 18 juillet 2022
-------------------------------	--------------------------------------	-------------------------------	---	--

Atelier d'Urbanisme Michel Lacroze
et Stéphane Vernier

8, place de la Poste

Résidence Saint-Marc

30 131 PUJAUT

Tel : 04 90 26 39 35

Fax : 04 90 26 30 76

atelier@lacroze.fr



DEPARTEMENT

DE LA COMMUNE d'ESTEZARGUES
30390

GARD

Séance du 14 novembre 2018

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	8

L'an Deux mil dix huit
et le Quatorze novembre
à 18H30

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, de ses séances,

sous la présidence de : **Mme Martine LAGUERIE**

Date de la convocation
8 novembre 2018

Présents :

Présents : MM. Bernard MAGGI, Elie GARCIA-JORDA, Didier CATUOGNO, Catherine CROCITTI, Jean-Laurent GRANIER, Patrick VINCENT, Christine PANEBOEUF

Date d'affichage
8 novembre 2018

Absents excusés : MM. ROULET Catherine, David REBEYROL

Absents non excusés : MM. GRANIER Gilles

A été nommée secrétaire :

M. Catherine CROCITTI

Objet de la Délibération

TAXE D'AMENAGEMENT : TAUX APPLICABLE A COMPTER DU 1^{er} janvier 2019

7 – FINANCES LOCALES
7-2- FISCALITE
N°2018/59

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants,

Madame le Maire indique que pour financer les équipements publics, la commune peut fixer librement le taux de la taxe d'aménagement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (6 pour, 2 abstentions) :

- **DECIDE** d'augmenter sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement **au taux de 5.00 %**,
- **DIT QUE** cette présente délibération est reconductible d'année en année sans date de fin de validité,
- **DEMANDE** à Madame le Maire de transmettre cette délibération au Représentant de l'Etat, chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le DateDepotPref

et publication,

du DatePublication

ou notification

du DateNotification

Fait les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Martine LAGUERIE

